

9 LES ANNÉES 1990

FRANCE TÉLÉCOM :

4^e opérateur mondial 1991-2000

Repères historiques

1991

- **1^{er} janvier : France Télécom change de statut.** France Télécom devient Exploitant autonome de droit public (EADP) avec regroupement de toutes ses filiales. Marcel Roulet en devient le premier président. Une reclassification du personnel est prévue. La tutelle de l'État s'exerce d'une part, par le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Espace, et d'autre part, par la Commission supérieure du service public composée de parlementaires.
- **1^{er} janvier : Télécoms dans la ville.** Création, au niveau du ministère de tutelle, d'un Observatoire nommé « Les Télécoms dans la ville » (rapport Schreiner) sur le rôle des télécommunications dans les collectivités locales.
- **25 mars : Global Standard for Mobile Communication (GSM).** Le ministre, Paul Quilès, lance le GSM, le nouveau service de radiotéléphone mobile européen à cartes. Deux opérateurs français sont retenus pour développer le GSM : France Télécom et SFR (filiale de la Générale des Eaux).
- **29 avril : agrément sur les équipements des terminaux.** Une directive communautaire impose à chaque pays membre la reconnaissance de l'agrément délivré dans un autre pays membre sur les équipements de terminaux téléphoniques. Mesure applicable à partir du 6 novembre 1992.
- **1^{er} juillet : Euteltracs.** France Télécom lance un nouveau service de messagerie bidirectionnelle par satellite. Euteltracs fonctionne par l'intermédiaire des satellites de l'organisation Eutelsat qui permet d'envoyer et de recevoir des messages avec plusieurs continents.
- **3 août-21 septembre : TAT9.** Pose du câble transatlantique TAT 9, en fibres optiques, d'une capacité de 22 680 voies. Il relie le Canada et les États Unis à l'Espagne, l'Angleterre et la France.
- **15 septembre : Nancy capitale de la télécarte.** Ouverture du Bureau National de Vente de Télécartes (BNVT) à Nancy.
- **10 octobre : Minicom.** Ouverture nationale de Minicom, boîte aux lettres électroniques par Minitel, sur l'ensemble du territoire national.
- **27 novembre : réorganisation territoriale.** Le Conseil d'administration de France Télécom décide de transformer les Directions opérationnelles en Directions régionales. Les anciennes Directions régionales supervisant plusieurs Directions opérationnelles évoluent vers des missions d'expertise et de soutien.
- **7 décembre : satellite.** Lancement de Télécom 2 A par Ariane 4. Il est destiné à faciliter la retransmission des JO d'hiver d'Albertville.
- **28 décembre : Minitel 2.** Commercialisation du Minitel 2.
- **Décembre : classifications.** Trois syndicats signent un accord prévoyant la classification en quatre classes et onze niveaux ; le système est simplifié par rapport aux 111 grades précédents.

1992

- **1^{er} janvier : France Télécom Équipement.** L'Entreprise Générale de Télécommunications (EGT), filiale de France Télécom, fournissant, entre autres, des télécopieurs et des répondeurs, prend le nom de France Télécom Équipements.
- **8 au 23 février : JO d'hiver à Albertville.** Réussite complète pour France Télécom qui assure la transmission dans le monde entier de tous types de communications : voix, images, textes et données. A cette occasion, France Télécom lance la TVHD (Télévision Haute Définition) le 14 février.
- **12 avril : France Télécom à Euro Disney.** France Télécom est le fournisseur et opérateur officiel du parc d'attractions Euro Disney Resort. L'attraction « It's a small world » est parrainée par France Télécom.
- **16 avril : satellite.** Mise en orbite de Télécom 2 B par Ariane 4. Sa mise en service est prévue le 21 juillet 1992.
- **19 mai : recherche.** France Télécom se dote d'un Conseil scientifique afin d'évaluer la recherche du groupe.
- **24 juin : intéressement.** France Télécom et quatre syndicats (CFDT, CFTC, CGC, FO) signe l'accord 1992-1994 sur l'intéressement du personnel aux résultats de l'entreprise ?
- **1^{er} juillet : Itineris.** France Télécom lance Itineris à Paris et à Lyon. Ce radiotéléphone européen (norme GSM) fonctionne avec une carte à puce.
- **1^{er} octobre : Ressources Humaines.** Le Bureau des Ressources Humaines (BRH) remplace le Bureau d'Ordre (BO) dans les établissements de France Télécom. Cette décision traduit la volonté de l'entreprise de pratiquer une nouvelle approche des méthodes de travail.
- **2 décembre : nouveau logo.** Le clavier sur fond bleu est modernisé. Il devient officiel dès le 1er janvier 1993.



- **décembre : changement à la Direction Générale de France Télécom.** La Direction des Télécommunications des Réseaux Extérieurs (DTRE) devient France Télécom Réseaux et Services Internationaux (FTRSI). Quant au Service des Télécommunications de l'Image, il devient une Délégation aux services de l'Image.
- **Décembre : arrêt du Teletex.** Ce service est arrêté car il ne résiste pas à la concurrence du courrier électronique.

1993

- **1^{er} janvier : nouvelle organisation de France Télécom.** France Télécom se dote d'un nouvel organigramme. La Direction générale comprend six directions: mobiles, image, réseau, commercial, production, international, auxquelles sont rattachés douze organismes de soutien. Le nouveau logo de France Télécom, adopté en décembre 1992, comporte un clavier stylisé en forme de trapèze allongé et la marque France Télécom est écrite en minuscules. Au niveau local, cinquante nouvelles directions régionales, dépendant de six directeurs exécutifs délégués, gèrent les télécommunications dans toute la France. Les Centres locaux, les Agences et les Centres de Production et d'Exploitation interviennent directement au niveau local.



- **1^{er} janvier : concurrence.** Les services de transmission de données sont ouverts à la concurrence.
- **1^{er} janvier : Réséda.** Réséda est le nouveau nom du réseau des agences commerciales à France Télécom ; elles se répartissent en trois catégories :
 - les agences entreprises
 - les agences multi marchés
 - les agences résidentielles et professionnelles.

- **19 janvier : emprunt.** France Télécom émet un emprunt obligataire à 8,6% (5152 F par obligation).
- **26 avril : Bi Bop à Paris.** Après Strasbourg, lancement officiel du téléphone de poche à Paris.
- **19 juin: déréglementation programmée.** La Communauté européenne établit le calendrier des étapes de la déréglementation des télécommunications jusqu'à la date butoir du 1^{er} janvier 1998.
- **19-21 juillet : un nouveau statut pour France Télécom.** À la demande du ministre, Gérard Longuet, le rapport Dandelot est favorable à une évolution du statut de France Télécom vers une société par actions avec l'État comme actionnaire majoritaire.
- **12 octobre : grève des personnels contre le changement de statut.** 73% du personnel suit le mouvement.
- **18 novembre : statut de fonctionnaire.** Le Conseil d'état admet le maintien du statut de fonctionnaire pour le personnel de la future société France Télécom SA.
- **7 décembre : accord franco-allemand.** France Télécom s'allie à Deutsche Telekom pour fournir des services spécifiques aux entreprises des deux pays.
- **7 décembre : service universel.** Le Conseil des ministres européens définit la notion de service universel dans la perspective de la libération de 1998. Il affirme, en premier lieu, le droit au téléphone pour tous. De plus, il précise que le service public se compose du service universel, des services obligatoires et des missions d'intérêt général. Cet ensemble comprend la fourniture d'un service téléphonique de qualité à un prix abordable, l'acheminement gratuit des appels d'urgence, le service des renseignements, les annuaires (imprimés et électroniques) et la desserte du territoire en cabines téléphoniques publiques.
- **14 décembre : RNIS européen.** Inauguration du RNIS européen depuis l'Espace Entreprises de Halles à Paris. Paris, Sophia-Antipolis (Nice), Bordeaux, Roubaix et Lyon sont reliées à vingt villes en Europe équipées de terminaux RNIS. Les utilisateurs peuvent ainsi interconnecter leurs applications de transfert de fichiers informatiques, de visiophonie, d'audioconférences, et de télécopies à grande vitesse.
- **Décembre : Sphéris.** Création de Sphéris, offre de messagerie destinée aux grandes entreprises multi-sites comprenant services et produits logiciels.

1994

- **Nouveau service à la Direction générale.** Création de la Délégation à la Qualité.
- **1^{er} janvier : impôts.** France Télécom est désormais soumise aux impôts locaux et sur les bénéfices.
- **22 février : autoroutes de l'information.** En Comité interministériel, Édouard Balladur, premier ministre, décide la mise en place de réseaux d'autoroutes de l'information, transportant, de façon interactive, la voix, les données et les images.
- **19 mars : filiale Multimédia.** Lancement de France Télécom Multimédia.
- **27 avril : Livre vert sur les mobiles.** La Commission européenne adopte le livre vert concernant « l'ouverture des marchés de communications mobiles » dans lequel il est précisé que la fourniture des infrastructures de téléphonie filaire est ouverte à la concurrence.
- **14 juin : alliance européenne.** France Télécom et Deutsche Telekom lancent le projet Atlas. Cet accord satisfait les multinationales qui recherchent des solutions mondiales à leurs problèmes en matière de télécommunications. De plus, il renforce la position internationale des Européens face aux Américains. Dans le même temps, Deutsche Telekom et France Télécom s'allient à Sprint, troisième opérateur américain longue distance.
- **1^{er} juillet : SEA-ME-WE 2.** Mise en service de la liaison sous-marine SEA-ME-WE 2 reliant Marseille à Jakarta (Asie). Le 29 avril le *Vercors* termine la pose du plus long câble sous-marin en fibre optique jamais posé. Il relie trois continents et treize pays ; sa capacité est de 60 000 communications téléphoniques simultanées.

- **1^{er} août : maintien du statut de fonctionnaire.** Marcel Roulet, directeur général, remet son rapport à Gérard Longuet, ministre de tutelle. Ses conclusions sont identiques à celles du débat interne à France Télécom :
 - maintien du statut de fonctionnaire aux personnels
 - développement d'alliances mondiales
 - création d'un statut d'entreprise concurrente...
 Ce rapport est rendu public le 8 septembre.
- **4 octobre : un nouveau concurrent pour France Télécom.** Le groupe Bouygues est choisi pour être le troisième opérateur de radiotéléphonie en France après France Télécom et SFR. En échange d'une licence d'exploitation valable 15 ans, Bouygues a l'obligation d'ouvrir un réseau avant le 1^{er} juin 1996.
- **27 octobre : installation d'un réseau multimédia en France.** Un Comité interministériel sur les autoroutes de l'information décide la constitution d'un réseau pour 2015.
- **29 novembre : Bi Bop à Lille.** Après Strasbourg et Paris, Bi Bop est commercialisé dans le Nord ; il dessert plus de 60 communes dans l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing.
- **14-15 décembre : CAP 98.** Rencontre de 3 740 cadres supérieurs de France Télécom à Lyon pour lancer l'opération Cap 98.
- **15 décembre : nouveaux terminaux.** France Télécom commercialise deux nouveaux produits : le Minitel Magis et le poste téléphonique Sillage. Le premier, doté d'une forme plus compacte, plus pratique, est à lecteur de carte à puce intégré ; le second, fait office à la fois de téléphone, de répondeur et de minitel.
- **décembre : Carte France Télécom.** La carte France Télécom est offerte aux aveugles.
- **décembre : Diatonis.** Création d'une gamme de commutateurs d'entreprises, appelée Diatonis, offrant de nombreux services tels que la présentation du numéro et la sélection directe à l'arrivée.

1995

- **Poste téléphonique Cyclad.** France Télécom lance le poste téléphonique Cyclad combinant téléphone et répondeur numérique, il est associé à un ou plusieurs combinés sans fil (maximum six)
- **10 janvier : facturation détaillée.** La Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) autorise la généralisation de la facturation détaillée sous réserve que seuls les quatre chiffres des numéros formés apparaissent sur les relevés.
- **1^{er} avril : carte bancaire dans les publiphones.** La totalité des publiphones (138 000) acceptent la carte bancaire émise en France et portant la marque CB. Le coût est identique à celui d'une communication obtenue avec une télécarte.
- **24 mai : un prix pour France Télécom.** L'entreprise remporte le prix Janus 1995 pour son appareil cumulant les fonctions de téléphone, de Minitel, de répondeur et de fax : le Sillage 2000. Ce prix est attribué par l'Institut français du style.
- **4 juin : France Télécom qualifiée pour la coupe du monde de football.** Le Comité d'organisation de la coupe du monde de football choisit France Télécom comme opérateur officiel de télécommunications pour cette manifestation qui se déroule en France en 1998.
- **10 juillet : statut de France Télécom.** Le gouvernement renonce, provisoirement, à modifier le statut de France Télécom pour ne pas mécontenter le personnel. Ce report est susceptible de poser des problèmes notamment à cause de l'alliance entre France Télécom et Deutsche Telekom dont la privatisation doit commencer en 1996.
- **30 août : présidence de France Télécom.** François Henrot, ancien directeur de la DACT à la DGT (19779-1989) puis directeur de la Compagnie bancaire (filiale de Paribas) succède à Marcel Roulet à la présidence de France Télécom.
- **8 septembre : démission du tout nouveau président.** Huit jours après avoir succédé à Marcel Roulet, François Henrot démissionne suite aux projets de changements de statut proposés par François Fillon, le ministre de tutelle, qui doit appliquer les recommandations du Premier ministre Alain Juppé.

- **13 septembre : Michel Bon président de France Télécom.** Ancien PDG de Carrefour, puis président de l'ANPE, Michel Bon succède à François Henrot à la présidence de France Télécom.
- **27 septembre : lancement de Tatoo.** Le premier service de radiomessagerie grand public de France Télécom appelé Tatoo est lancé officiellement ; il vise principalement une clientèle adolescente.
- **6 décembre : satellite.** Mise en orbite du satellite Télécom 2C par Ariane 4. Son rôle est d'accroître l'offre multimédia et notamment l'offre de service destinée aux professionnels. Grâce à lui, France Télécom augmente et sécurise ses capacités de transmission par satellite pour la métropole et les départements d'Outre-Mer.
- **15 décembre : alliance internationale.** La Commission fédérale des États Unis chargée des communications donne son accord au partenariat signé entre deux entreprises européennes (France Télécom et Deutsche Telekom) et la société américaine Sprint.

1996

- **1^{er} janvier : Alphapage.** Ouverture en Île-de-France de ce nouveau service permettant la réception de messages de 400 caractères selon la norme européenne.
- **12 janvier : France Télécom et Internet.** France Télécom annonce, officiellement, la création prochaine de son service d'accès à Internet. L'accès sera possible à tous les Français pour le prix d'une communication locale.
- **16 janvier : concurrence.** Les services de téléphonie mobile s'ouvrent à la concurrence.
- **24 janvier : accord social.** Accord social entre la CFDT et France Télécom sur l'emploi, l'aménagement du temps de travail et l'évolution des métiers.
- **31 janvier : Global One.** Lancement officiel de Global One concrétisant l'accord intervenu entre France Télécom, Deutsche Telekom et l'Américain Sprint. Cette filiale commune constitue le guichet unique des trois opérateurs pour commercialiser des liaisons à haut débit auprès des entreprises.
- **31 janvier : réorganisation de France Télécom.** Comme annoncé lors d'une conférence le 30 décembre 1995, Michel Bon, le nouveau PDG, réorganise France Télécom en cinq branches :
 - trois branches opérationnelles :
 - * grand public
 - * entreprises
 - * réseaux
 - deux branches fonctionnelles :
 - * ressources
 - * développement

Le poste de directeur général est supprimé ; il était tenu par Charles Rozmaryn.
- **9 février : France Télécom Interactive.** Création de France Télécom Interactive (accès aux services en ligne sur Internet) rattachée à France Télécom MultiMédia.
- **2 mars : privatisation.** Le ministre de tutelle, Émile Zuccarelli, affirme son opposition à une privatisation de France Télécom.
- **3 avril : projet de loi sur la réglementation des Télécommunications en France.** Adopté en Conseil des ministres, il prévoit, notamment, la fin du monopole pour le 1^{er} janvier 1998.
- **11 avril : grève à France Télécom contre le changement de statut de l'entreprise.** Le personnel s'oppose, à plus de 48 %, à ce changement de statut.
- **2 mai : Wanadoo.** Mise en service de l'accès à Internet par France Télécom Interactive.
- **10 mai : loi de réglementation des Télécommunications.** L'Assemblée nationale adopte la loi fixant le cadre de l'ouverture totale à la concurrence des services de télécommunications.
- **11 mai : nouvelle grève.** La moitié du personnel (entre 45 et 48 %) se met en grève pour défendre le statut d'entreprise publique.
- **7 juin : le Sénat adopte la loi sur la réglementation des Télécommunications.**

- **20 juin : adoption définitive du projet de loi sur la réglementation des Télécommunications par le Parlement.** Les concurrents de France Télécom devront financer le Service universel selon leur part respective dans le trafic téléphonique.
- **29 juin : France Télécom change de statut.** À compter du 31 décembre l'entreprise devient une Société anonyme avec l'État pour actionnaire majoritaire.
- **26 juillet : promulgation des nouvelles lois.** La loi n° 96-659 sur la réglementation des Télécommunications et la loi n° 96-660 relative à la modification de la forme juridique de France Télécom sont promulguées.
- **octobre : rachat de Francetel.** France Télécom rachète Francetel en totalité ; cette société de financement créée en 1975 appartient à la CNT (Caisse Nationale des Télécommunications) et à la Caisse des Dépôts et Consignations.
- **10 octobre : nouvelle numérotation téléphonique à dix chiffres.** Le basculement de la France dans la nouvelle numérotation à dix chiffres est une réussite. La capacité du réseau passe à 900 millions de numéros. La France est divisée en cinq zones. Il suffit d'ajouter le 01, 02, 03, 04 ou 05, devant les huit chiffres de l'ancien numéro du correspondant. L'international est mis à la norme mondiale du 00. Cette mesure permet de répondre à la forte croissance du nombre d'abonnés. France Télécom a dorénavant les moyens d'y faire face jusqu'en 2040, avec un stock de plus de 470 millions de numéros en réserve.
- **28 novembre : Olla.** France Télécom expérimente son nouveau téléphone portable Olla !
- **31 décembre : France Télécom SA.** France Télécom devient officiellement une société anonyme mais le personnel conserve le statut de fonctionnaire.

1997

- **1^{er} janvier : réorganisation des écoles supérieures.** Les écoles supérieures d'ingénieurs, ENST, Télécom Bretagne et INT, rattachées à la DEST, sont regroupées en un Établissement public à caractère administratif, EPA, appelé Groupe des écoles en télécommunications, GET, créé par décret. Le GET est placé sous la tutelle du ministre chargé de la Poste et des Télécommunications. Cette réorganisation fait l'objet d'un décret (96-177) du Conseil d'état du 27 décembre 1996, suite à la loi du 26 juillet 1996 sur la réglementation des Télécommunications.
- **1^{er} janvier : un nouveau CENT.** Le CNET est réorganisé en sept Directions de Recherche et de Développement (DRD) selon les axes existant à France Télécom.
- **4 janvier : création de l'Autorité de Régulation des Télécommunications (ART).** Cette instance est chargée d'organiser la concurrence, sur le marché français, entre trois opérateurs : Bouygues, CEGETEL et France Télécom, sur les appels longues distances et internationaux. Cette autorité indépendante de régulation des télécommunications (décision prise à la suite à l'approbation de la loi du 26 juillet 1996) a pour rôle de réaffirmer le maintien d'un service public de télécommunications et d'assurer la libéralisation du secteur dans la perspective d'une concurrence effective et loyale.
- **9 janvier : accord social.** Signature d'un accord entre Michel Bon et les syndicats CFDT, CFTC, CGC et FO, portant sur l'insertion professionnelle des jeunes, l'aménagement et la réduction du temps de travail, ainsi que la promotion.
- **13 janvier : ouverture du capital de France Télécom.** Le gouvernement français autorise, par décret, l'ouverture du capital de France Télécom au secteur privé.
- **30 janvier : Intranoo.** Création d'Intranoo, l'internet de France Télécom, service de liaisons de type Internet entre les ordinateurs d'une même société.
- **15 février : libéralisation des télécommunications mondiales.** L'accord, portant sur la libération des télécommunications dans le monde, est signé par 68 pays de l'Organisation Mondiale du Commerce, représentant 90 % du marché mondial des télécommunications. À compter du 1^{er} janvier 1998, les pays membres s'ouvrent totalement à la concurrence. Depuis le 1^{er} février, France Télécom n'est plus le seul opérateur français pour les communications longue distance.
- **28 février : passeport pour l'interconnexion.** L'ART, Autorité de Régulation des Télécommunications entrée en fonction le 5 janvier, donne un avis favorable à

l'interconnexion. Si le décret sur l'interconnexion est voté, les concurrents de France Télécom devront payer des droits pour emprunter le réseau téléphonique commuté de cette dernière.

- **19 mars : Mobicarte.** La région Île-de-France est choisie pour tester Mobicarte. France Télécom est la première entreprise à proposer la carte prépayée offrant un crédit de communications.
- **30 mars : navire-câblé.** Lancement du *Fresnel* dernier navire de la flotte France Télécom.
- **7 avril : Mobicarte officiellement lancée.** Mobicarte, une carte à puces GSM offrant un crédit de communications rechargeables, est lancée en France, après la création d'un système similaire en Italie.
- **14 mai : service universel.** Un décret précise la répartition des coûts du service universel entre les opérateurs, après déduction de leur participation en nature à ce service.
- **30 mai : droits des opérateurs.** Publication au Journal Officiel des décrets sur les droits de passage et les servitudes, applicables le 15 juillet 1997. Tout opérateur de réseau public bénéficie d'un droit de passage sur le domaine public routier, mais il doit faire une demande de permission de voirie. France Télécom aussi car elle n'a plus le statut d'occupant de droit public du domaine public. Cette permission est délivrée par le préfet, pour les routes nationales et les autoroutes non concédées et par le président du Conseil général pour les départements, et le maire pour les voies communales.
- **4 juin : ouverture du capital de France Télécom suspendue.** Le changement de majorité au Parlement suspend momentanément l'ouverture du capital de France Télécom au secteur privé.
- **26 juillet : évolution de France Télécom.** Adoption de la loi Fillon transformant France Télécom en Société Anonyme ; le projet a été présenté le 29 mai au Conseil des Ministres.
- **5 septembre : rapport Delebarre sur l'évolution de France Télécom.** Michel Delebarre, élu socialiste de Dunkerque, chargé le 17 juillet 1997 de réfléchir aux enjeux et perspectives d'évolution de France Télécom, remet son rapport au premier ministre, Lionel Jospin. Cinq enjeux principaux sont retenus : la stratégie internationale et l'évolution du capital, la politique de ressources humaines et le déficit de pratique sociale, la recherche et le développement et la politique industrielle, le service universel comme élément du service public, et la réglementation des télécommunications en France.
- **16 septembre : concurrence, attribution des préfixes.** L'Autorité de Régulation procède au tirage au sort des préfixes à composer en début des dix chiffres de la numérotation téléphonique française pour choisir l'opérateur téléphonique à compter du 1er janvier 1998. France Télécom obtient le 8, Cegetel le 7, et Bouygues le 9. Ces préfixes sont destinés à remplacer le chiffre 0 des numéros attribués.
- **6-14 octobre : mise en vente des actions France Télécom.**
- **20 octobre : France Télécom cotée en bourse.** France Télécom est cotée à la Bourse de Paris. L'ouverture de 25 % du capital de l'entreprise, à la Bourse de Paris est un succès, à Paris et à New York. 3,9 millions d'épargnants français, dont 126 000 salariés de l'entreprise s'inscrivent pour acheter des actions. On compte 1,7 milliards de francs et 20 000 ordres échangés à Paris.
- **21 novembre : libéralisation.** À l'Assemblée nationale, une majorité PS-RPR-UDF vote la ratification de l'accord signé par l'Organisation Mondiale du Commerce en février 97, sur la libéralisation des services et donc des services téléphoniques.

1998

- **1^{er} janvier : France Télécom et la concurrence.** France Télécom est officiellement soumise à la concurrence des autres entreprises de télécommunications : Cegetel, Bouygues, Siris et Omnicom mais demeure le seul opérateur pour les réseaux locaux.

- **15 janvier : programme multimédia.** Lionel Jospin, premier ministre, lance un programme d'action gouvernemental pour préparer l'entrée de la France dans la société de l'information.
- **31 mai : fin du 13 et du 14.** Deux nouveaux numéros, le 1013 et le 1014 permettent de joindre gratuitement et respectivement le service après-vente et le service commercial.
- **juin-juillet : après la coupe du monde de football.** Journalistes et public sont très satisfaits des services et des matériels de haute technologie proposés par France Télécom.
- **10 juillet : rachat de l'ODA.** France Télécom rachète l'Office d'Annonces appartenant à Havas, filiale de son rival Vivendi ; l'ODA rejoint la filiale France Télécom Multimédia.
- **15 septembre : Tatoo européen.** Le service de radiomessagerie Tatoo offre désormais à ses clients la réception de leurs messages dans sept pays européens : Allemagne, France, Irlande, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse.
- **30 septembre : fin du téléphone Bi Bop.** Bi Bop, le premier téléphone mobile français, créé en 1991, est désormais obsolète.
- **octobre : Ticket téléphone.** Lancement du ticket téléphone, offrant un crédit de communications d'une valeur de 100 francs. Il permet d'appeler depuis tout appareil téléphonique fixe, privé ou public, par le biais d'un code confidentiel.
- **9-28 novembre : France Télécom sur le marché boursier.** La deuxième mise sur le marché boursier d'actions de France Télécom est un succès (trois millions d'actions vendues).

1999

- **9 février : un nouveau réseau pour Internet.** Mise en place d'un nouveau réseau IP (Internet Protocol) pour écouler le trafic Wanadoo via le CESI (Centre d'Exploitation des Réseaux Internet) à Rennes.
- **28 février : Voila.** France Télécom crée son portail Voila pour Internet.
- **15 mars : Pack Contact.** Lancement du Pack Contact de Wanadoo, un kit de connexion complet à Internet.
- **1^{er} avril : Wanadoo Sat.** Test commercial de Wanadoo Sat, service d'accès à Internet haut débit par satellite.
- **12 juillet : homologation des services de France Télécom.** Le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, et le secrétariat d'état à l'Industrie homologuent les tarifs du nouveau service haut débit d'accès à Internet de France Télécom. Il permet une connexion illimitée et des débits de transfert de données encore plus importants, de 200 kilobits à 4 mégabits par seconde, grâce au système ADSL.
- **30 août : mise en service du câble SEA-ME-WE3.** Ce câble sous-marin en fibres optiques comporte 10 000 circuits et offre un débit de 60 kilobits/s (10 gigabits/s par paire de fibre optique) ; il mesure 40 000 km de long et relie 29 pays depuis l'Allemagne jusqu'à l'Australie et la Chine, ce qui en fait le plus long jamais posé dans le monde.
- **1^{er} septembre : accord câble.** Signature d'un accord entre France Télécom et la Lyonnaise des Eaux (futur Vivendi) concernant l'exploitation technique et commerciale de leurs réseaux câblés dans une seule société proposant la TV, les téléphones fixe et mobile, câble et Internet haut débit.
- **3 novembre : commercialisation de l'ADSL.** France Télécom commercialise son service de transmission numérique à haut débit ADSL (1 mégabit/s) sous le nom plus simple d'Internet rapide.
- **1^{er} décembre : réseaux locaux.** Ouverture par le gouvernement de la téléphonie locale à la concurrence pour développer Internet. Un décret de l'Assemblée nationale autorise les collectivités locales à construire des réseaux de télécommunications à haut débit pour les concéder à des opérateurs. Lancement d'un appel à candidature pour l'attribution des boucles locales radio (48 licences dont 2 nationales). La vente des licences doit s'effectuer en l'an 2000. Le 15 décembre l'ART (Autorité de Régulation des Télécommunications) réunit les concurrents de France Télécom pour définir les modalités d'ouverture des boucles locales aux transmissions à haut débit, ADSL.

2000

- **1^{er} janvier : passage à l'an 2000 réussi.** Après trois années de travaux préparatoires, et grâce aux milliards de francs investis, aux 1200 systèmes corrigés sur les 2200 vérifiés et aux 5000 personnes mobilisées, le passage à l'an 2000 s'est effectué sans incident.
- **3 janvier : déclenchement du plan Radial.** Les tempêtes exceptionnelles des 27 et 28 décembre 1999 ont causé des dégâts considérables. 400 000 lignes endommagées, 600 000 lignes en dérangement par manque d'électricité, 150 000 poteaux et 5 250 km de câbles détériorés, soit l'équivalent de deux ans de panne et un coût d'un milliard de francs. Après trois semaines d'effort, la totalité des lignes est rétablie, mais il faudra compter un an pour la remise en état du réseau.
- **4 janvier : Ticket téléphone, lancement pour l'international.** Ce ticket concerne les étrangers, les touristes ou résidents ; il leur permet de téléphoner plus longtemps pour le même coût.
- **23 janvier : Jordanie.** France Télécom annonce l'acquisition de 40 % du capital de l'opérateur de télécommunications jordanien : Jordan Télécommunications Company (JTC)
- **27 janvier : Global One.** France Télécom devient le seul actionnaire de Global One en rachetant les participations de Sprint et de Deutsche Telekom : Joint Venture créé en 1996 pour fournir des services mondiaux aux entreprises. Sacré « Meilleur Opérateur Mondial 1999 », Global One est présent dans 65 pays et compte 30 000 entreprises.
- **28 février : fermeture du service radio maritime.** À 21 h 20, France Télécom ferme définitivement son service de correspondance publique radio maritime ouvert dans les années 1950.
- **1^{er} mars : nouvelle identité de marque.** France Télécom présente une nouvelle identité de marque :
 - une nouvelle signature publicitaire : « Bienvenue dans la vie.com »
 - un nouveau logo qui exprime la nouvelle réalité de l'entreprise et symbolise le passage de la Phone à la Net Compagnie



- **1^{er} mars : le CNET change de nom.** Le CNET change de nom simultanément au changement d'identité de la marque France Télécom. Il poursuit ses activités sous l'appellation France Télécom Recherche et Développement.
- **23 mai : France Télécom et Deutsche Telekom.** France Télécom annonce la signature d'un accord-cadre avec Deutsche Telekom définissant les conditions de cession des participations croisées des deux opérateurs.
- **30 mai : France Télécom achète Orange.** France Télécom annonce l'acquisition du groupe britannique Orange UK (3^e opérateur de téléphonie mondiale en Grande Bretagne) pour un montant de 40,3 milliards d'euros et devient ainsi le n°2 européen et le n°3 mondial des opérateurs de mobiles. Orange dispose dès cette époque d'une licence UMTS de téléphonie mobile de 3^e génération en Grande Bretagne.
- **17 juin : câble sous-marin SAT 3-WASC-SAFE.** Un consortium international réunissant plus de 40 opérateurs de télécommunications (dont France Télécom) signe à Pretoria (Afrique du Sud), l'accord de construction et de maintenance du câble sous-marin SAT 3-WASC-SAFE. Cette liaison d'un coût de 600 millions de dollars et d'une longueur de plus de 24 000 km reliera, par 17 points d'atterrissages dans 15 pays, la Malaisie et l'Inde au Portugal en passant par l'Afrique du Sud. La construction du câble est confiée à TSSL (USA) et Alcatel Submarine System (France).
- **22 juin : création de Wanadoo.** La société France Télécom Multimédia qui regroupe l'ensemble des activités France Télécom liées à Internet, devient Wanadoo.
- **29 juin : ouverture du capital de Wanadoo.** Du 29 juin au 13 juillet inclus, France Télécom lance une campagne de publicité autour de l'opération d'introduction en bourse

- de sa filiale Wanadoo qui regroupe l'ensemble de ses activités Internet grand public et professionnel.
- **4 juillet : Pages Jaunes.** Après 104 ans d'existence, 54 ans d'expérience en tant que régie publicitaire d'annuaires, 15 années d'expérience sur les annuaires en ligne dont 4 sur Internet, ODA change de nom pour s'appeler désormais Pages Jaunes. Filiale de Wanadoo SA, la société Pages Jaunes réunit en une seule et même entité, l'ensemble des activités de France Télécom dédiées à l'édition d'annuaires imprimés, électroniques et multimédia.
 - **19 juillet : ouverture du capital de Wanadoo.** France Télécom met en bourse 10 % du capital de Wanadoo qui regroupe l'ensemble de ses activités internet à destination du grand public et des professionnels.
 - **22 août : acquisition d'Orange.** L'assemblée générale des actionnaires de France Télécom approuve l'acquisition d'Orange. Les activités mobiles détenues directement par France Télécom sont apportées (pour la plupart) à la nouvelle société qui garde le nom d'Orange.
 - **12 septembre : dégroupage et concurrence.** La parution du décret sur le dégroupage autorise l'ouverture à la concurrence. Conformément aux directives européennes, les opérateurs concurrents de France Télécom pourront, dès le 1er janvier 2001, offrir leur service en local aux usagers de la métropole. Ce décret fixe un cadre juridique et précise que France Télécom doit mettre à disposition des concurrents une offre de référence dès le 1er décembre et les informations sur sa mise en œuvre dès le 1er octobre.
 - **septembre : nouveaux services.** Trois nouveaux services sont offerts aux titulaires d'un poste téléphonique fixe :
 - blocage d'appels malveillants
 - auto-rappel : service gratuit de rappel d'un numéro occupé
 - le numéro 3000 ! Il permet de s'informer, de commander et d'activer différents services.
 - **septembre : haut débit aux États-Unis.** France Télécom lance la construction de son réseau haut débit.
 - **octobre : accord italien.** France Télécom et Enel annoncent leur accord en vue de fusionner leur filiale commune italienne Wind avec l'opérateur italien de téléphonie fixe INFOSTRADIA.
 - **15 novembre : République de l'Île Maurice.** Le gouvernement de la République de l'Île Maurice cède à France Télécom 40 % du capital de Mauriciens Télécom pour un montant de 260 millions de dollars US. Cette alliance permettra d'accentuer la coopération existant entre France Télécom et Mauriciens Télécom au sein de leur filiale Télécom Plus.
 - **novembre : Equant.** France Télécom et Equant s'unissent pour créer le leader mondial de services de données pour les entreprises ; il s'agit, en fait, de fusionner Global One et Equant. Global One est le nom commercial associé au réseau numérique GSM (Global System Mobil) mis en service par France Télécom en 1992. Equant est une entreprise de services de télécommunications pour les multinationales, fondée en 1991 sous le nom de Scitor par Sita (Société Internationale de Télécommunication Aéronautique).
 - **décembre : Wanadoo à l'international.** Wanadoo devient l'un des trois premiers fournisseurs d'accès à internet grâce au rachat de Freeserve, le leader anglais des fournisseurs d'accès.
 - **décembre : Indice multimédia.** Dans le cadre de ses activités annuaires, Wanadoo prend le contrôle d'Indice Multimédia, le deuxième fournisseur d'annuaires en Espagne.

LES ANNÉES 1990

À GRANDS PAS VERS LA CONCURRENCE

Deux changements de statuts : 1991-1998

S'il est une date clé dans l'histoire des télécommunications françaises, c'est bien le 1^{er} janvier 1991, jour où France Télécom change de statut en devenant Établissement Autonome de Droit Public. Cet événement se déroule 71 ans après la nationalisation du téléphone en France le 1^{er} septembre 1889.

À cette occasion, Marcel Roulet, Directeur général de France Télécom prend la mesure du changement qui se prépare : *« De tout temps, l'organisation a constitué un sujet de réflexion et un axe d'action au sein de la Direction Générale des Télécommunications. Mais, c'est récemment que cette réflexion a pris un tour global et permanent pour s'intégrer progressivement parmi les sujets stratégiques. La cause de cette évolution est d'abord à rechercher dans le changement de statut de France Télécom en 1991 qui a conféré, en la matière, une autonomie nouvelle à l'entreprise. Plus fondamentalement, la pression croissante de l'environnement extérieur sur l'entreprise l'oblige à remettre en cause de plus en plus profondément ses comportements et ses modes de fonctionnement pour faire face aux défis qui se posent à elle. L'organisation fait partie des fondements de l'entreprise qui se situent au service d'une stratégie. »*

Logiquement la Direction Générale des Télécommunications crée une direction fonctionnelle : la Direction de la Prospective et de la Stratégie (DPS). Son premier objectif est de développer le Contrat de Plan approuvé par le Conseil d'État. S'étalant sur quatre ans, il représente le cadre juridique, légal et politique dans lequel s'inscrivent les relations entre le Gouvernement et France Télécom. Il définit, en particulier, les objectifs de croissance, de développement international, de réduction de la dette, de politique tarifaire ainsi que les conditions d'exécution des services publics que France Télécom doit assurer. Les Contrats de Plan ont été successivement mis en œuvre en 1991, 1995 et 1998.

Pour déterminer les nouvelles orientations, un Comité Stratégique est créé, comprenant les six principaux responsables de la Direction Générale, il est présidé par Marcel Roulet. Une première décision est prise : organiser séminaires d'initiatives stratégiques.

La première se déroule à Paris en 1991 et donne naissance à l'appellation CAP 98 (Client Adaptabilité Performance) afin de se préparer à la déréglementation complète de 1998. Une première synthèse est faite : Qui sommes-nous ? Où allons-nous ? Que voulons-nous ?

L'ambition stratégique de la Direction Générale des Télécommunications peut se formuler ainsi : tourner l'entreprise vers le client, réduire les délais de réaction et augmenter la capacité d'adaptation de l'entreprise, se concentrer sur la productivité et la performance.

Des observateurs étrangers ont souligné le manque d'ambition de ces résolutions. Par ailleurs, il faut reconnaître que CAP 98 n'est pas accueilli avec enthousiasme lors de sa mise en place. En effet, la culture d'entreprise, l'organisation fonctionnelle et les méthodes de management constituent des obstacles à une évolution des mentalités.

À cela, s'ajoutent les craintes du personnel déjà éprouvé par les reclassifications, et qui éprouve beaucoup de difficultés pour intégrer la notion de concurrence. Étape particulièrement difficile pour certains anciens fonctionnaires qui vont devoir changer de métier avant que sonne l'heure de la retraite.

Par ailleurs, tous ont encore en mémoire la reconversion des opératrices lors de l'automatisation du réseau téléphonique. Certes, ce n'est pas la catastrophe annoncée par les syndicats mais de nombreux problèmes sont néanmoins posés. De hauts fonctionnaires proposent alors que celles qui le souhaitent peuvent se reconvertir en agents des lignes ! Échec complet.

Par ailleurs, le Traité de Rome de 1957 n'a pas de répercussion immédiate ; il faut attendre 1987 et l'Acte unique pour que le « Livre vert » de la Commission européenne sur les Télécommunications prépare l'ouverture du « Marché commun » en 1993.

France Télécom doit donc s'adapter pour tenir compte de la « déréglementation » dont certains principes ont été, dès 1984, développés aux États-Unis à l'appui du démantèlement du Bell System.

Cette déréglementation a rapidement des répercussions en Europe :

- British Telecom est privatisée et mis en concurrence ;
- DBP Telekom devient entreprise publique en 1989.

En France, la séparation de la réglementation et de l'exploitation dans les services de Télécommunications est initialisée par le ministre Gérard Longuet en 1987, et les premiers services offerts sous le régime de la concurrence :

- réseaux câblés ;
 - radiotéléphone ;
 - services à valeur ajoutée ;
- commencent à se développer.

La nécessité d'une évolution statutaire est confirmée par le ministre Paul Quilès qui propose la création de deux exploitants publics.

Après un large débat public et une concertation approfondie avec les syndicats, la loi de réforme des PTT est votée en 1990, ainsi que celle concernant la réglementation des Télécommunications.

En parallèle, côté informatique, les réseaux d'entreprise et d'interconnexion se développent en concurrence avec les Télécommunications.

Quant à l'audiovisuel, partagé entre émetteurs hertziens, réseaux câblés et satellites, entre chaînes publiques et privées, chaînes généralistes et chaînes payantes, il a bien du mal à se stabiliser.

Le paysage audiovisuel français (PAF) a fait l'objet de trois lois sur la communication avant de connaître une certaine régulation autour du CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel).

Cette dernière décennie du xx^e siècle est marquée, comme en témoignent les nombreuses dates repères, par le slogan bien connu : « *Télécom objectif 2000* ».